

BULLETIN MUNICIPAL MONTAGNY-LES-BUXY



Sommaire

Le mot du Maire	3
Présentation de la Commune	4
CCSCC	7
SIVOM	8
La Vie de la Commune	10
Projets 2015	16
Associations Communales	17
Bien Vivre Ensemble	21
Montagny à l'Honneur	26

Le mot du Maire

Chères villageoises et chers villageois,

Nous venons de terminer la première année de la mandature pour laquelle vous avez bien voulu nous faire confiance. La nouvelle équipe municipale, qui avait immédiatement pris ses repères, a pu fournir un travail déjà très intense pendant ces douze premiers mois.

Cependant, vous n'êtes pas sans savoir qu'il est maintenant un peu plus difficile d'ignorer un contexte de crise économique et sociale qui accroît encore les attentes et les besoins de chacun.

Dans le même temps, notre collectivité va subir, non seulement une réduction sans précédent de ses ressources financières par une baisse annoncée des dotations de l'état, mais elle va subir également une augmentation significative de ses charges comme le financement nouveau des rythmes scolaires.

Pour ces raisons, pour éviter que notre action locale ne soit trop affaiblie et afin de ne pas remettre en cause la capacité d'investissement de notre commune, nous allons redoubler de vigilance dans la gestion de nos programmes de fonctionnement, tout en essayant encore cette année de faire prospérer notre beau village de Montagny-lès-Buxy.

Mr Pierre ROBIN

Maire de Montagny-lès-Buxy

Présentation de la Commune

Un peu d'histoire : l'école de Montagny-lès-Buxy

(D'après la notice historique de Montagny écrite par André Bailly)

Une école existe à Montagny avant la révolution. En effet, en réponse à une assemblée générale, l'intendant de Bourgogne accorde l'ouverture d'une école le 07/12/1780.

Nous ne savons pas où se trouvait cette école.

En juin 1827, la commune propose d'acheter l'ancienne cure pour en faire une mairie - école. Ainsi l'ancienne cure est achetée en 1828 pour en faire une maison commune et un logement d'instituteur.

En 1835, des rétributions scolaires mensuelles payées par les élèves sont mises en place.

En 1842, l'instituteur est aussi secrétaire de mairie et marguillier (chargé d'administrer les biens de la paroisse et de remonter l'horloge de l'église).

En novembre 1858, les sœurs du Saint Sacrement d'Autun ouvrent une école de filles (12) dans une maison donnée par un habitant. Il y a donc alors deux écoles à Montagny, une école communale pour les garçons et une école privée pour les filles.

De 1857 à 1867, cinq instituteurs se succèdent.

En 1859, suite au décès de l'instituteur d'une fluxion de poitrine, l'habitation est reconnue peu salubre, des travaux sont envisagés mais finalement une démolition quasi-totale suivie d'une reconstruction ont lieu en 1864. Suite à la construction de la route, le jardin de l'école est supprimé et déplacé au lieu-dit « La Ronde » (section F n°11 du cadastre), de la vigne y est plantée.

En 1867, des indemnités pour le chauffage de l'école sont rajoutées au traitement de l'instituteur mais il n'est pas rare que les élèves amènent une buche de bois de chez eux pour chauffer la classe.

En 1889, des fonds sont alloués pour fournir le chauffage et quelques objets pour l'école (balais, craies, torchons...).

La commune obtient un couple d'instituteurs jusqu'en 1925 en lien avec la loi de 1886 imposant des institutrices pour diriger les écoles mixtes.

En septembre 1904, l'école publique est mise en état de recevoir des filles.

En 1909, une nouvelle école est prévue au lieu-dit « Les Carlins » mais, pour des raisons hygiéniques, elle ne peut pas y être bâtie.



Un projet de construction est alors mis en place au lieu-dit « Le Pré Devant » (emplacement de l'école actuelle).

La construction commence en 1911 pour se terminer en 1914. Deux entrepreneurs se succèdent à cause d'abandon de chantier et de malfaçons.

L'ancienne mairie-école est alors vendue.

Jusqu'en 1925, il y a une institutrice et une institutrice adjointe pour 30 élèves.

Ensuite plusieurs institutrices se succèdent.



En 1930, 14 tables de classe sont vendues car inutilisées suite à la suppression de poste en 1925.

Avant la grande guerre, les vacances scolaires mobiles sont fixées par le conseil : 5 jours pour joindre Noël au jour de l'An, un jour ajouté au lundi de Pentecôte et le lendemain de la fête patronale de la Saint Vincent.

L'école actuelle a eu 100 ans en 2014 !

Une nouvelle classe à Montagny à la rentrée 2014

Suite à une proposition faite par le rectorat à l'équipe municipale, au vu d'une forte augmentation des effectifs d'enfants scolarisés, un accord a été donné en avril 2014 à la commune de Montagny pour l'ouverture d'une 2ème classe pour la rentrée 2014-2015.

Les premiers devis avaient déjà été réalisés en mars et avril pour remettre la classe en état dès cette autorisation, car tout devait être prêt pour septembre. La salle a été vidée dès le mois de mai, et une 1ère partie des gros travaux a eu lieu pendant le voyage scolaire du mois de juin des élèves de Montagny, pour ne pas les déranger pendant les cours (dépose des anciennes fenêtres et pose de nouvelles).

En juin a aussi été nommée la nouvelle institutrice, Mme Deley, qui prend donc en charge les CE, Mr Cap étant en charge des CM.

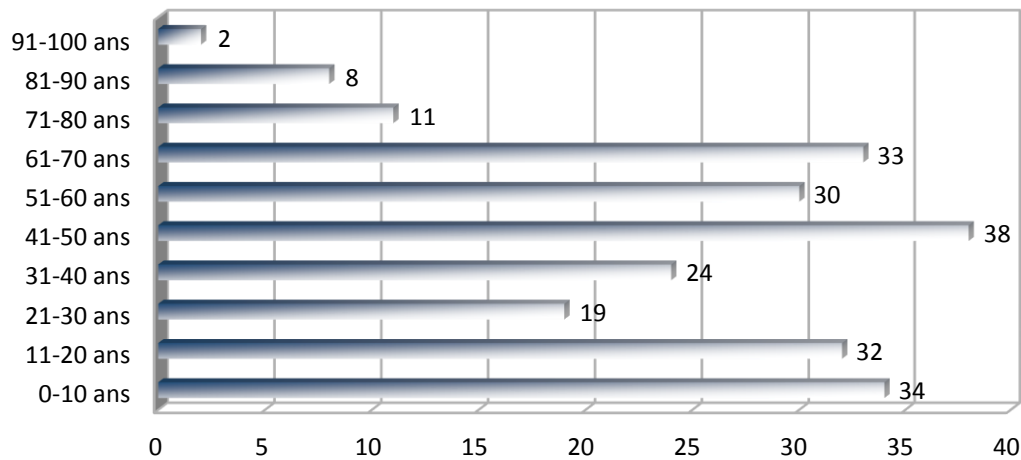
La rénovation et l'aménagement de la nouvelle classe ont été finalisés cet été, dans les temps pour une belle rentrée pour nos 38 élèves de Montagny : 21 en CE et 17 en CM.

Début janvier 2015, la mairie a également pu doter la nouvelle classe d'un vidéoprojecteur, et les 2 classes de 3 tablettes tactiles chacune.

Merci aux entreprises Aubert pour la peinture, Carneiro pour la plâtrerie, Côté Fenêtres pour les fenêtres, Coulon Jacob pour le sol, et Da Silva pour la plomberie et l'électricité, ainsi qu'aux Conseillers municipaux et à notre employé communal qui ont participé à l'aménagement des meubles et mobiliers.

Combien sommes-nous ?

Selon le dernier recensement, la population actuelle de notre commune est de 231 habitants, répartis comme suit :



Répartition de notre population par tranche d'âge

* * * * *

NOS JOIES ...

En 2014, notre petite commune a eu la joie d'enregistrer 2 naissances,

Mars Romane Sabre
Août Nila Bak

de célébrer 3 mariages,

Juillet Virgine Sorin et Fabien Cimmati
Août Julie Claitte et Jérémy Hamon
 Justine Langlois et Julien Duperret

et d'accueillir de nouvelles familles.

Laurent et Emmanuelle David, Alexandra et Anaïs
David Beurdeley et Vanessa Malaclet, Louka
Frédéric Malin et Virginie Mourier, Léa
Dominique Tarlet
Jean-Louis Collard
Kévin Laporte et Fanny Blanchard
Amaury Joly
Marie-France Fruhauf

ET NOS PEINES ...

Mais également la tristesse de dire au revoir à

Mars Simone Violot

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (C.C.S.C.C.)

C'est avec grand plaisir que je réponds à la proposition de votre Maire de pouvoir vous présenter dans cette tribune les grands principes qui guident l'action intercommunale.

Construire un projet de territoire durable, ambitieux et partagé.

Avec mes collègues maires des 30 communes et les élus du conseil communautaire, nous avançons dans un esprit de dialogue, de coopération et de consensus. Nous mettons en commun les forces et les talents de chacune de nos communes pour faire vivre le projet de territoire que nous bâtissons, sur les bases d'une vision durable et concertée. Celle de vous offrir une qualité de service toujours meilleure.

Ce début d'année 2015 aura été marqué par deux événements importants, la prise de compétence sur les documents d'urbanisme et notre sélection par le ministère de l'énergie.

- Dans ce cadre, la C.C.S.C.C. s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'objectif de cette démarche est de se doter d'un outil de développement du territoire, en intégrant les populations et leurs besoins, ainsi que les activités économiques. Une analyse complète des enjeux sera effectuée, de nombreuses réunions et informations auront lieu avec les élus, habitants et usagers des communes.
- Retenu comme lauréat par le ministère lors de l'appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), nous affirmons notre choix d'être un acteur ambitieux dans le développement des énergies renouvelables et du développement durable. Cette opportunité nous permettra de bénéficier d'une aide financière très importante, sous forme de subventions, pour conduire nos projets.

Cette volonté de la **Communauté de Communes du Sud Côte Chalonnaise** perpétue notre solide engagement de marquer et d'accompagner les transitions territoriales majeures, ceci dans le respect de nos politiques communales.

Nous avons le devoir d'unir toutes nos forces pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Daniel DUPLESSIS
Président de la C.C.S.C.C.

Le Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple (SIVOM)

En 1986, les communes de Montagny-lès-Buxy et St Vallerin s'associent pour créer un SIP (*Syndicat Intercommunal de Pré-scolarisation en milieu rural*), ayant pour vocation de permettre le **regroupement scolaire** pour les 2 communes.

En 1993, le SIP a été transformé en SIVOS (*Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire*) en intégrant la commune de Jully-lès-Buxy. Il était alors constitué de 6 délégués nommés parmi les élus de chaque commune (2 délégués par commune).

En 1994, suite à une extension des activités et notamment, l'achat de matériel en commun pour l'entretien communal, le statut a changé pour devenir un SIVOM (*Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple*).

En 2014, en fonction de la charge de travail due à la création de la nouvelle classe et des nouveaux rythmes scolaires, le SIVOM décide d'augmenter le nombre de délégués. Trois délégués par commune ont donc été nommés parmi les élus (*Président et Vice-Président ayant été élus par les délégués nommés*) :

- **Jully-lès-Buxy** : Gérard Maître (*Vice-Président*), Bernadette Prost, Stéphanie Thévenot
- **Montagny-lès-Buxy** : Emmanuelle David, Anne Nomblot, Nathalie Ponthon
- **St Vallerin** : Audrey Bergeret, Karen Galle, Dominique Morice (*Président*).

Le SIVOM emploie actuellement 7 personnes :

- Maria Araujo

Accompagne dans le bus, Surveillance à la cantine, Aide l'enseignante auprès des PS (Petites Sections) et MS (Moyennes Sections) les après-midis, NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) des PS et MS avec Catherine.

- Aline Bernard

Surveillance à la cantine et nettoyage, Aide l'enseignante auprès des PS et MS les matins, Renfort pour la garderie avec Catherine, en fonction des effectifs.

- Emilie Dalbec

Secrétariat, Vente des tickets de cantine.

- Hélène Duarte

Ménage de la salle de motricité, de la garderie et de la salle de classe à St Vallerin.

- Jocelyne Gaudillère

Conductrice du bus.

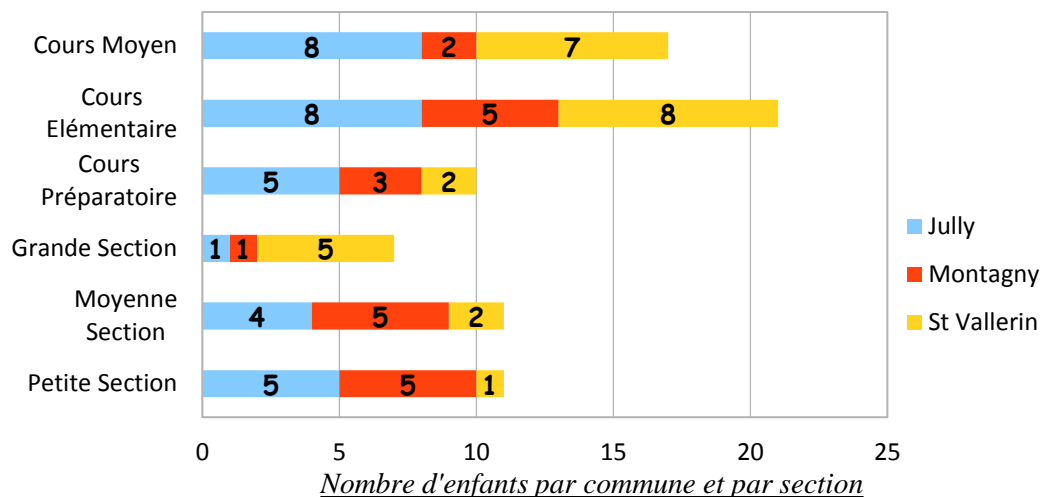
- Catherine Treffort

Garderie, Gestion des inscriptions cantine et garderie, Surveillance à la cantine, Aide auprès des GS (Grandes Sections) et CP les matins, NAP des PS et MS avec Maria.

- Florence Zaninot

Accompagne dans le bus, Surveillance à la cantine, Ménage de la cantine et des salles de classe de Montagny, NAP à Jully et Montagny.

Aujourd'hui, le rôle du SIVOM concerne essentiellement la gestion du fonctionnement des écoles dans chaque commune. Nos écoles accueillent, cette année scolaire, 77 enfants répartis comme suit : Petites et Moyennes Sections à St Vallerin (1 classe - Gaëlle Ramage), Grandes Sections et CP à Jully-lès-Buxy (1 classe - Catherine Henry), CE et CM à Montagny-lès-Buxy (2 classes - Caroline Deley et Yvan Cap).



Concernant les écoles, le SIVOM finance :

- les frais de scolarité pour chaque enfant,
- les charges de fonctionnement pour chaque classe (*électricité, eau, chauffage, assurances, ménage*),
- le financement des Nouvelles Activités Péri-scolaires (*coût des intervenants extérieurs et/ou employés du SIVOM*) en complément de l'aide de l'état (*50€/enfant*),
- le transport scolaire, environ 450km/semaine (*achat et entretien du bus, carburant, etc...*) en complément de la participation du Conseil Général,
- les 7 employés du SIVOM,
- le complément du coût de la cantine à hauteur d'environ 50% (*participation des parents : 3,90€/repas*),
- le complément du coût de la garderie à hauteur d'un peu plus de 50% (*participation des parents : 2,50€/heure*).

Pour l'année 2014/2015, le coût moyen par enfant scolarisé est d'environ 1800€.

Sont également à ajouter au budget du SIVOM, les frais concernant le matériel commun, les frais généraux (*indemnités, fournitures de bureau, autres charges*) et les frais d'investissement (*emprunts, etc...*).

La part de chaque commune est calculée :

- au prorata du nombre d'enfants de la commune scolarisés dans le regroupement pour la partie Fonctionnement,
- au prorata du nombre d'habitants par commune pour la partie Investissement.

La Vie de la Commune

Voirie – Travaux - Urbanisme

L'année 2014 et ce début d'année 2015 voient notre commune s'embellir et s'équiper. Certains projets se sont finalisés, comme la pose d'un nouveau portail à la salle communale et l'installation d'un bungalow sanitaire au hangar communal ; ou continuent, comme la réfection de la Cadole qui doucement mais sûrement avance. Suite à quelques péripéties, ce chantier a pris beaucoup de retard mais nous sommes près du but et le toit de la cadole devrait bientôt être terminé.



Un terrain de pétanque a été créé près de la mairie, avec un espace paysager et un banc pour l'agrémenter.

Toujours dans le secteur Ecole - Mairie, un espace de jeux pour enfants (Toboggan, Balançoire, Bascule...) est en voie d'installation. Cet espace de jeux a été rendu possible grâce à une subvention accordée par Messieurs les Sénateurs René Beaumont et Jean-Patrick Courtois dans le cadre de la

réserve parlementaire.

Une 2^{ème} classe, rendue nécessaire par la hausse des effectifs au sein du RPI (Rassemblement Pédagogique Intercommunal), a été ouverte à la rentrée 2014.

Le quartier de l'église a reçu une attention toute particulière : la chaussée de la Rue de l'Eglise a été entièrement refaite, le toit de l'église a été « démoussé », les enduits et peintures du chœur ont été rénovés.

La commune remercie tout particulièrement les bénévoles qui ont participé aux travaux de réfection et de nettoyage de l'église. Le mur soutenant le parking de l'église a également été refait.



Des travaux de réfection de voirie (rebouchage trous) ont été réalisés Route de Jully-lès-Buxy et Route de Montorge.

Le cimetière est également en cours d'équipement avec la création d'un ossuaire, l'installation d'alvéoles cinéraires. Un recensement des tombes abandonnées est en cours et un plan détaillé a été réalisé.

Un règlement du cimetière a été instauré, il est consultable en mairie.

Ce printemps 2015 a vu l'arrivée des numéros de rue. Chaque propriété a maintenant un numéro attribué, ce qui facilite grandement le travail des livreurs, mais aussi en cas de besoin des services de secours. Nous sommes actuellement en phase de communication de ces données aux différents organismes de cartographie afin que les plans de notre village soient mis à jour ; ceci est assez long et compliqué mais nous ne désespérons pas de voir un jour les noms et numéros de rue correctement répertoriés sur les GPS....

Un diagnostic énergétique des bâtiments communaux (mairie-école et salle communale) a été effectué. Nous étudions la possibilité de travaux dans ces bâtiments afin de faire des économies d'énergie.

Gestion de la Salle Communale

Elle peut être louée à des associations, entreprises ou particuliers habitant ou non notre commune.

Chaque utilisateur se doit de respecter le règlement établi (*respect du voisinage-bruit, respect des réglementations de circulation-stationnement, respect des lieux mis à disposition-matériels et propreté*).

Les tarifs sont variables selon le type de location (*week-end ou semaine*) et la situation de l'utilisateur (*habitant ou non de notre village*).

De plus, depuis le mois de septembre, elle est utilisée tous les vendredis après-midi, en période scolaire, pour les Nouvelles Activités Périscolaires (*NAP*) mises en place par le SIVOM. La salle est mise à disposition gracieusement par la commune ; le ménage est pris en charge par le SIVOM. Pour cette année 2014/2015, les enfants de CE et CM scolarisés à Montagny participent à 4 activités (*Sciences, Découverte musicale, Roller et Expression corporelle*) encadrées chacune par des intervenants extérieurs assistés de Florence Zaninot.

Règlement et tarifs sont consultables en Mairie ou sur le site : <http://www.montagny-les-buxy.fr/> (onglet « *Infos pratiques* »/Salle communale).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est composé de 8 membres en plus du Président : 4 élus locaux nommés par le conseil municipal et 4 habitants du village, choisis par le maire parmi les personnes qui se sont portées volontaires. Il est présidé par le maire. Le CCAS peut également être amené à aider ponctuellement des habitants dans le besoin.

Président : Pierre Robin

Membres du Conseil : Stéphane Aladame, Catherine Bérard, Emmanuelle David et Nathalie Ponthon.

Membres du village : Marie-Thérèse Avoscan, Martine Guillamin, Florence Lautissier et Jean Villette.

Cette année, le CCAS a organisé différentes activités en adéquation avec son rôle social et d'intégration dans la commune :

- Déjeuner des « Aînés » : tous les habitants de plus de 65 ans ont été conviés le 12 juillet dernier à un déjeuner à La Maison des Vins à Chalon suivi d'une visite de la Cathédrale. Cette journée a réuni une vingtaine de personnes.
- Organisation du Noël des enfants de Montagny : en association avec le Comité des Fêtes, le CCAS a décidé cette année de renouer avec l'organisation d'une journée de Noël dédiée aux enfants. 57 jeunes de moins de 18 ans étaient conviés avec leurs parents à se réunir autour d'un goûter le 13 décembre. Ils ont préparé leur « carte au Père Noël ». Un magnifique spectacle de magie a ensuite émerveillé petits et grands dans le caveau de la salle communale.



Puis, la météo étant redevenue clémente, le lâcher de lanternes asiatiques (accompagnées des fameux messages au Père Noël) a fait briller le ciel de Montagny de dizaines de lumières.

A l'appel des enfants, qui ont chanté à tue-tête quelques chants de Noël, le Père Noël est enfin arrivé avec son lutin, sur son traîneau-quad, et les a chacun gâtés d'un cadeau. C'est sur un apéritif puis le délicieux diner « choucroute » du Comité des fêtes que s'est terminée cette belle journée.

Le comité de fleurissement de Montagny-lès-Buxy

Depuis avril 2014 un nouveau comité de fleurissement s'est constitué, représenté par une douzaine d'habitants du village.

Après une réunion d'informations en avril, un tour du village à pied a eu lieu afin de déterminer les besoins (nettoyage et fleurissement). En avril toujours, des plantations (géraniums...) ont eu lieu dans différents massifs, parterres et jardinières du village.

En juin, une demi-journée a été consacrée au nettoyage et à l'aménagement des parterres devant la mairie et les deux salles de classe.

Pendant l'été, les membres du comité ont assuré l'arrosage des plantations printanières.

En octobre, nous avons aménagé les abords du nouveau terrain de pétanque avec plantations d'arbustes, de buissons de différentes couleurs et d'un arbre à proximité du banc en pierre installé récemment.

En novembre, nettoyage des massifs et des jardinières du village avec plantation de bulbes de tulipes et de narcisses pour fleurir le village au printemps 2015.

Le comité ne pourrait pas perdurer sans la disponibilité et l'organisation de l'employé communal. Ses conseils, ses idées, le choix de plantes adaptées, l'élaboration de maquettes pour les massifs à planter... nous sont précieux.



Les projets du comité sont pour 2015 l'entretien, le fleurissement et l'arrosage des massifs et jardinières existants. En parallèle, nous allons réfléchir à l'aménagement floral de la place devant l'église.

Les volontaires sont les bienvenus...

Bois - Affouages

La commune possède deux forêts:

- sur les chaumes de St Vallerin plantée en résineux d'une superficie de 26 hectares 34,
- sur la commune de St Germain-lès-Buxy au lieu-dit "La Petite Coudre" d'une superficie de 49 hectares 28.

A ce jour, seuls les bois de St Germain sont exploités. Chaque hiver, des arbres sont abattus et les troncs sont vendus aux enchères par l'Office National des Forêts. Les houppiers (partie d'un arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc, des branches maîtresses aux rameaux) sont alors distribués aux affouagistes.

L'affouage, c'est la possibilité pour un habitant de la commune de se procurer le bois nécessaire à ses besoins domestiques.

Tous les ans, environ une dizaine de personnes se procurent du bois dans la forêt communale.

Il revient aux élus de décider la part des bois produits par la forêt communale qui sera réservée à l'affouage.

L'ONF assure la partie technique de l'exploitation, ses agents sélectionnent les arbres à conserver pour le renouvellement de la forêt, ils proposent les travaux d'entretien et ils marquent les taillis à exploiter.

Au niveau communal trois personnes nommées par le conseil, sont responsables du balisage des portions et du bon déroulement des opérations d'affouage, que l'on appelle les garants ; ce sont : Bernard Guillamin, Jean-François Schmid et Daniel Mayel.

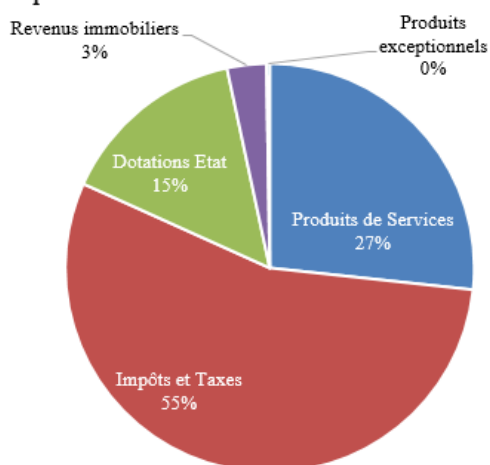
Le Budget 2014

Budget de Fonctionnement

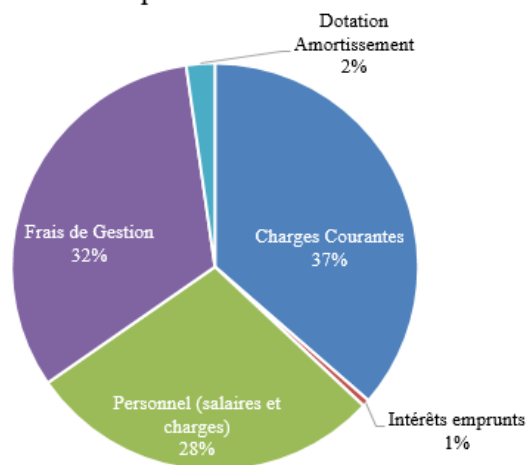
RECETTES			
Produits de Services	64 673,30 €	Carrières	52 869,30 €
		Vente bois	7 017,00 €
		Affouages, cimetière....	749,00 €
		Autres (Rbt locations)	4 038,00 €
Impôts et Taxes	133 311,32 €	Taxes (habitation, foncière...)	75 572,00 €
		Taxe Pylônes	38 601,00 €
		Compensation CCSCC Cotis Fonc Entr	11 001,89 €
		Droits Mutation	8 136,43 €
Dotations Etat	36 068,06 €	Dotations Etat	36 068,06 €
Revenus immobiliers	7 518,65 €	Locations logement, terrains...	7 518,65 €
Produits exceptionnels	622,26 €	Produits exceptionnels	622,26 €
TOTAL	242 193,59 €		

DEPENSES			
Charges Courantes	70 142,29 €	Eau, électricité, combustibles....	13 921,78 €
		Entretien voirie, bâtiments, réseaux, bois, matériel...	30 628,43 €
		Contrats prestation service, maintenance	7 439,57 €
		Assurances, honoraires, taxes foncières	7 652,62 €
		Fournitures administratives, télécom, subventions, cérémonies...	10 499,89 €
Intérêts emprunts	1 081,21 €	Intérêts emprunts	1 081,21 €
Personnel (salaires et charges)	54 714,58 €	Personnel (salaires et charges)	54 714,58 €
Frais de Gestion	62 399,75 €	Indemnités Elus	13 645,49 €
		Scolaire (SIVOM) et Syndicats	38 496,36 €
		Service Incendie	7 387,00 €
		CCAS	1 100,00 €
		Divers	1 770,90 €
Dotation Amortissement	4 361,64 €	Dotation Amortissement	4 361,64 €
TOTAL	192 699,47 €		

Répartition des recettes de fonctionnement 2014



Répartition des dépenses de fonctionnement 2014



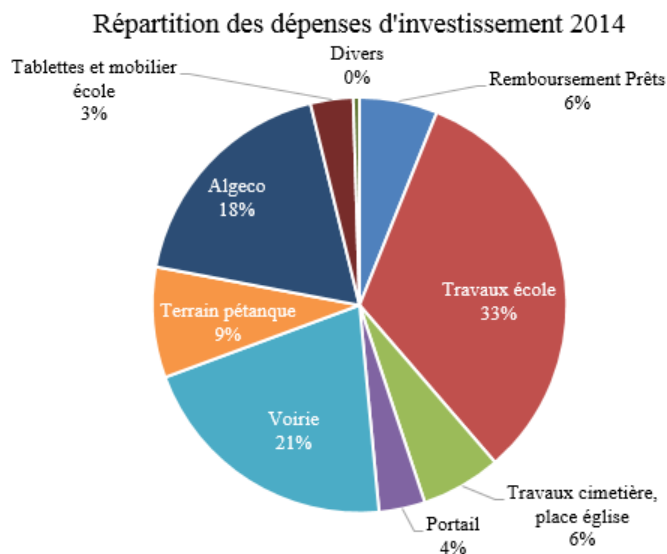
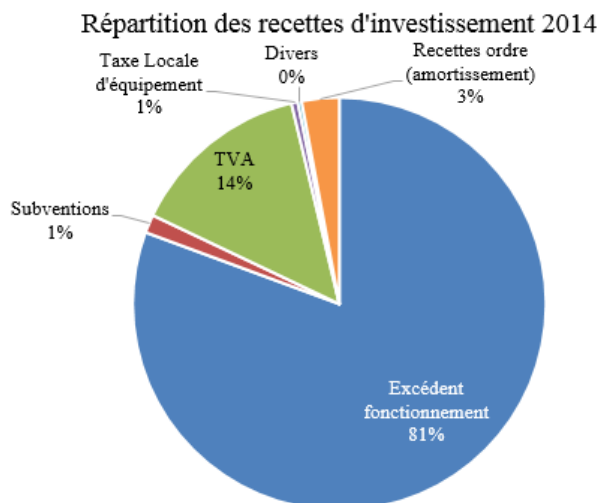
Le résultat de la section fonctionnement pour l'année 2014 est donc de 49 494,12 € (242 193,59 € - 192 699,47€).

Le résultat 2014 (49 494,12€) reporté à l'excédent fonctionnement 2013 (74 534,69 €) nous donne un solde de 124 028,81 €

Budget d'investissement

RECETTES	
Excédent fonctionnement	120 092,01 €
Subventions	2 125,00 €
TVA	21 156,00 €
Taxe Locale d'équipement	732,35 €
Divers	460,00 €
Recettes ordre (amortissement)	4 361,64 €
TOTAL	148 927,00 €

DEPENSES	
Remboursement Prêts	5 607,00 €
Travaux école	29 989,25 €
Travaux cimetière, place église	5 758,40 €
Portail	3 313,12 €
Voirie	19 216,80 €
Terrain pétanque	7 921,96 €
Algeco	16 785,74 €
Tablettes et mobilier Ecole	3 062,01 €
Divers	450,00 €
TOTAL	92 104,28 €



Le résultat de la section investissement pour l'année 2014 est de 56 822,72 € (148 927€ - 92 104,28€)

Le résultat 2014 (56 822,72€) reporté au déficit investissement 2013 (- 80 922,01€) nous donne un solde de - 24 028,81€

Le compte administratif 2014, approuvé en Conseil Municipal à la date du 10 mars 2015 et validé par le percepteur, fait donc ressortir un solde sur le budget principal de 99 859,52€ (124 028,81€ fonctionnement - 24 169,29€ investissement).

BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEE 2014			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	18 760,38 €	Dépenses	13 534,32 €
Recettes	24 294,15 €	Recettes	13 164,00 €
Report 2013	14 526,46 €	Report 2013	44 591,70 €
Solde	20 060,23 €	Solde	44 221,28 €
Résultat Budget Assainissement = + 64 281,61 €			

BUDGET C.C.A.S. ANNEE 2014	
Dépenses	2 350,08 €
Recettes	1 251,00 €
Report 2013	1 575,10 €
Solde	476,02 €

Les Projets 2015

Budget prévisionnel de fonctionnement 2015

RECETTES	
Excédent antérieur	96 860,00 €
Produits de Services	58 960,00 €
Impôts et Taxes	131 830,00 €
Dotations Etat	32 185,00 €
Revenus immobiliers	8 000,00 €
TOTAL	327 835,00 €

DEPENSES	
Vir ^t section investissement	85 071,00 €
Charges Courantes	99 850,00 €
Intérêts emprunts	900,00 €
Personnel (salaires, charges)	64 950,00 €
Frais de Gestion	73 200,00 €
Dotation Amortissement	3 864,00 €
TOTAL	327 835,00 €

Budget prévisionnel d'investissement 2015

RECETTES	
Virement section fonctionnement	112 241,00 €
Subventions	36 055,00 €
TVA	13 000,00 €
Divers	4 724,00 €
TOTAL	166 020,00 €

DEPENSES	
Report	24 170,00 €
Remboursement Prêts	5 600,00 €
Travaux école, salle communale	54 890,00 €
Voirie, abords salle communale	49 300,00 €
Eclairage public	9 000,00 €
Terrain jeux	9 500,00 €
Divers (défibrillateur, radars...)	13 560,00 €
TOTAL	166 020,00 €

Les abords de la salle communale et du cimetière vont être aménagés au niveau paysager et sécurité. Le but étant de sécuriser la sortie de la salle et le parking, réduire la vitesse des véhicules et embellir cet espace par un aménagement paysager.

Le chemin accédant au lieu-dit « Les Maroques » va être refait avec pose de 4 grilles de récupération d'eau afin de supprimer le ruissellement sur la route de Jully.

Des travaux de réfection de bord de chaussée seront entrepris Chemin du quai.

Une étude est menée pour procéder à l'amélioration de notre éclairage public : remplacement des ampoules afin d'uniformiser l'éclairage et réduire les dépenses énergétiques et remplacement des coffrets et systèmes de commande.

Un panneau « Cédez le passage » sera installé au croisement de la D 977 (vers les carrières) afin de sécuriser ce carrefour. En quittant Montagny pour rejoindre Cersot, les automobilistes devront s'arrêter afin de laisser le passage aux véhicules venant de la D977.

Agenda d'accessibilité programmée : conformément à la législation, la commune va établir un document de programmation de travaux à réaliser afin de mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments communaux.

Des études et demandes de financement ont été lancées pour réfection de la 1ère salle de classe et travaux d'isolation dans la salle communale.

Les Associations Communales et Intercommunales

Les Associations Viticoles du Montagny

ODG Montagny : Organisme de Défense et de Gestion

L'ODG est le syndicat officiel de défense de l'appellation Montagny.

Chaque Appellation d'Origine Protégée a un ODG qui est chargé de :

- rédiger le cahier des charges de l'appellation,
- contribuer à son application par les opérateurs,
- participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection,
- participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit, du terroir,
- participer aux actions de valorisation du produit.

En Bourgogne toutes les ODG viticoles sont chapeautés par la CAVB (Confédération des Associations Viticoles Bourguignonnes)

L'ODG Montagny regroupe une centaine de producteurs (indépendants et coopérateurs). Tous les propriétaires ou exploitants déclarant une récolte en Montagny sont membres de l'ODG.

L'adhésion (et la cotisation) est obligatoire.

L'ODG est géré par un conseil d'administration de 15 membres.

Président : Laurent Cottenceau

Vice-présidents : Laurent Cognard, Gérard Maître et Jean Philippe Pretet

Secrétaire : Françoise Feuillat-Juillot

Trésorier : Didier Charton-Vachet

Société de Secours Mutuel (Société des Vignerons de Montagny)

Association d'entraide entre vignerons du village de Montagny.

Lorsqu'un(e) vigneron (ne) est malade, accidenté(e) ou en impossibilité de travailler, les membres de la Société de Secours Mutuel lui viennent en aide en s'occupant du travail dans ses vignes.

Participe à l'organisation de la Saint Vincent : Organisation de la messe, du défilé, de la cérémonie au monument aux morts, du vin d'honneur, décoration d'ancien(ne)s vigneron(ne)s.

La Société comprend une dizaine d'adhérents ayant des vignes sur la commune de Montagny

Président : Jean Pierre Berthenet

Secrétaire : Laurent Davanture

Trésorier : Jean Joseph Flandre

Confrérie des Embrasseurs du Fin Goulot de Montagny

La Confrérie est une association qui participe à la promotion du Montagny par l'organisation de manifestations festives (appelées embrassades):

- Saint Vincent (organisation du banquet)
- Paulée de la Côte Chalonnaise
- Intronisations lors de divers événements (ex : salon des vins...)

La Confrérie est composée d'une quinzaine de membres, elle procède à des intronisations (environ 150 intronisé(e)s depuis 20 ans).

Président : Laurent Cognard

Secrétaire : Danielle Berthenet

Trésorier : Stéphane Aladame



Le Comité des fêtes

Créé en 1972, le comité des fêtes de Montagny-lès-Buxy est une association de loi 1901 qui a pour objectif de proposer des temps de retrouvailles aux habitants de notre village.

Ces manifestations qui s'adressent aux petits comme aux grands, sont autant d'occasions de se rencontrer, de créer du lien et de se distraire dans la joie et la bonne humeur !

La composition du bureau :

Président : Delphine Jacob.

Trésorier : Martine Donet.

Secrétaire : Sandrine Aubert.

Les membres mobilisés et actifs :

Marie-Thérèse Avoscan, Catherine Bérard, Pauline Bérard, Laurent David, Nathalie Fèvre, Martine Guillamin, Laurence Montagnon, Nathalie Ponthon, Pierre Robin, Sophie Robin, Julie Royal, Jean-François Schmid et Jean Villette.

Petite rétrospective 2014 :

Janvier : Après la présentation des vœux de Monsieur le Maire, les villageois ont été invités à un repas convivial.



Mai : Une soirée festive sur le thème de la guinguette animée par Gilles Pichard et précédée d'une marche (8km) a rassemblé près de 150 personnes. Danse et bonne ambiance étaient au rendez-vous !

Septembre : Les enfants du village ont été invités à une journée « accrobranches » à Givry. Nous avons compté 35 enfants du village et leurs parents.

Décembre : En partenariat avec le CCAS, une fête de fin d'année a été organisée (cf. article du CCAS).

Au programme des festivités 2015 :

31 Mai : **A la Fête des Mères, déballez vos affaires !** Organisation d'un vide Grenier rue du bourg et cour de la Mairie de 7h00 à 18h00, l'occasion pour tous de faire un peu de place de la cave au grenier !

Inscriptions obligatoires avant le 30 mai auprès de Catherine Bérard au 06.79.61.39.00 (soirées et WE) Gratuit pour les exposants et les visiteurs.

6 Septembre : Les enfants du village sont invités à la désormais traditionnelle journée « accrobranches » à Givry. Accès par la voie verte à vélo avec un départ groupé à l'office du tourisme de Buxy à 9h00 ou rendez-vous directement sur place à 10h00. Pique-nique convivial et familial sur site. Attention sensations fortes !

12 Décembre : En partenariat avec le CCAS, fête de fin d'année : Après-midi créatif pour les enfants et dîner convivial pour les grands. Le Père Noël nous rendra-t-il visite ? Nous vous attendons nombreux !

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Si vous souhaitez participer à la vie festive de notre village, rejoignez nous, nous serons heureux de vous accueillir. Contact : delphine.jacob@yahoo.fr

Vous souhaitez nous faire part de vos idées ? N'hésitez pas !

La Société Amicale des Chasseurs

La société de chasse intitulée "Société Amicale des Chasseurs" a été déclarée le 3 septembre 1959. Ses statuts ont été réactualisés en 2006.

Ses statuts précisent que la société est chargée:

- du repeuplement du gibier,
- de la répression du braconnage,
- de la protection des cultures, en particulier par l'installation de clôtures autour des champs de maïs.

La société compte aujourd'hui seize chasseurs, qui sont pour moitié des habitants de la commune.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : Daniel Mayel

Vice-Président : Marcel Zaninot

Trésorier : Pascal Zaninot

Secrétaire : Bernard Guillamin



Un groupe composé d'une vingtaine de chasseurs, mais aussi de randonneurs, de bénévoles et de vigneron, s'est constitué en mars pour une opération "village propre", initiée par la Fédération Française de Chasse.

Objectif du jour : parcourir les rues du village afin de collecter les déchets abandonnés par des visiteurs peu délicats. **20 sacs de détrit** ont été remplis, avec encore des surprises, comme cet extincteur ou des bacs de bouteilles laissées au bord d'un chemin. Un ensemble qui devra être trié avant de déposer verre, métal et déchets ultimes en déchetterie.

Bien Vivre Ensemble

Nous profitons de ce bulletin pour faire un petit rappel concernant les réglementations afin d'éviter tous problèmes de voisinage.

BRUIT (Arrêté préfectoral du 30 juillet 2001)

Bricolage et jardinage :

Autorisés de 8h à 12h et de 14h à 19h en semaine, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Activités industrielles, commerciales, artisanales :

Interdiction de 20h à 7h et tous les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence et pour les activités agricoles tels que moissons et vendanges.

Animaux :

Il est interdit, à tout moment, de laisser crier ou gémir un animal de façon répétée ou prolongée dans un logement ou à l'extérieur.

Tapage nocturne :

Aucun horaire officiel ne définit le tapage nocturne, mais les tribunaux retiennent, par principe, tout bruit dérangeant de 22h à 7h. Si vous prévoyez une fête bruyante en soirée, ayez l'amabilité de prévenir les voisins qui risqueraient d'être gênés et de limiter au mieux le bruit.

BRÛLAGE DES DECHETS (Arrêté préfectoral du 1er juillet 2004)

Selon la dernière circulaire ministérielle du 18 novembre 2011, **il est formellement interdit de brûler tout type de déchets**, dans la mesure où il existe au sein de notre commune et communauté de commune, un point de collecte (déchetterie de Grange pour tout type de déchet ou plate-forme de compostage au hangar communal).

Les déchets verts issus de travaux agricoles sont soumis à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1996 qui permet de brûler les coupes issues du travail agricole (*ex : taille des vignes*).

STATIONNEMENT

Au sein de notre village, les routes ne sont pas très larges et ne disposent pas de zones de stationnement sur les côtés ni de trottoirs. Pour certaines rues, telles que « Rue du Lavoir » et « Rue du Chêne », le stationnement de tout véhicule sur le côté est gênant, voire dangereux. Selon l'article R417-9 du Code de la Route, « *Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.* ».

Nous vous rappelons donc les quelques emplacements de stationnement : en montant le long du « Chemin de la Vierge », le parking « Place du Carrouge », les parkings « Rue du Bourg », le parking « Rue de l'Eglise », le parking vers le Cimetière/Salle communale.

VOS DECHETS

Aucun déchet (*sacs, cendres, ferrailles, etc...*) ne doit être déposé aux abords des routes, de la plate-forme de compostage et des bennes à verre.

La Commune et la Communauté de Communes vous proposent plusieurs solutions :

Ramassage à domicile

Géré par la CCSCC, le ramassage s'effectue tous les mercredis matin pour les ordures ménagères et toutes les 2 semaines, les vendredis matin pour les « bacs jaunes ». *Il est conseillé de placer les bacs la veille au soir car le ramassage a lieu très tôt le matin. Vous pouvez trouver le planning sur le site de la commune <http://www.montagny-les-buxy.fr/> rubrique « infos pratiques / ramassage des ordures ».*

Concernant les « bacs jaunes », beaucoup d'erreurs sont encore commises, et les refus de tri coûtent cher ... Essayons de respecter les consignes pour une meilleure qualité de collecte.

Les déchets doivent être mis en vrac dans le « bac jaune ». Il est inutile de rincer les emballages avant de les jeter.

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE :

Bouteilles plastiques vides : eau, soda, jus de fruits, huile alimentaire, flacons produits entretien et hygiène, bidons lessives...

Journaux et magazines, papiers non brillant, cartonnage fin, enveloppe avec fenêtre, papier aluminium, boîte à œufs en carton...

Boîtes conserves fers et canettes alu, barquettes alu, aérosols...

Bricks lait, jus de fruits, crème...

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS METTRE :

Sacs et films emballages, blisters, gobelets plastiques, pots yaourts, boîte à œufs plastique, barquettes plastiques et polystyrènes, tubes (dentifrice, crème corporelle...), poches de BIB, pots de fleurs...

Bidons fers ou plastiques d'huiles de vidange, peinture...

Papier « brillant » (tel que les papiers cadeaux), carton brun ondulé...

=> **En cas de doute, votre préférence doit aller vers la poubelle d'ordures ménagères.**

A noter, les bouchons en plastique peuvent être donnés à des associations.

Où porter les autres déchets ?

Verre

Un container est situé sur « La Chaume » en face du hangar communal pour la collecte de vos bouteilles, bocaux, pot de confitures...



NE PAS METTRE : assiettes, verres, céramiques, ampoules, miroirs, vitres...

Déchets verts

Patrick Nolot, notre employé communal, a aménagé un circuit pour déposer vos petits déchets verts : tontes de pelouse, petites tailles, feuilles mortes, litières pour animaux, déchets verts alimentaires.



NE PAS METTRE : plastiques, cailloux, terre, gros bois, cendres, ferrailles, os, viandes, coquillages...

Déchetteries - 2 points de collecte

BUXY

Bennes situées « Route de Cluny » à la sortie de Buxy

**Tous les mercredis de 8h à 12h
et de 13h30 à 16h30**

Collecte de vos encombrants,
bois, ferrailles et cartons

GRANGES

**Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h
à 17h**

Tout type de déchets hormis les pneus et matériaux dangereux (amiante, etc...) : cartons, verres, ferrailles, déchets verts, bois, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, peintures, solvants, produits phytosanitaires, acides, bases (*ammoniaque/chaux vive/soude*), aérosols, gros et petits appareils ménagers, lampes, néons, encombrants, gravats.

Mais aussi...

- un espace réservé à Emmaüs pour tout objet pouvant avoir une seconde vie (meubles, vêtements, vaisselle).
- un bidon pour récupérer vos dosettes / capsules de marque « Nespresso » uniquement.

PRENDRE SOIN DE NOTRE STATION D'EPURATION...

Le précédent conseil a vu l'implantation d'une station d'épuration et de gros travaux d'assainissement. Le choix s'était porté sur l'épuration des eaux usées par le biais d'une plantation de roseaux. Cette solution « verte » entraîne néanmoins quelques contraintes pour l'entretien et la pérennité de nos plants, donc de notre station.

Un petit rappel est donc fait à votre esprit civique pour respecter notre employé, son travail et bien entendu cette station.

Ayez une attention toute particulière lorsque vous jetez vos déchets dans les **WC, éviers, lavabos** : ne mettez que les déchets autorisés.

Chaque semaine, l'employé communal effectue l'entretien de la station, aussi bien des bassins que des grilles :

BASSINS

Certains produits « toxiques » ne doivent pas être rejetés dans le réseau (*risque de détérioration des plants*) : solvants, matières de vidanges, résidus de pesticides ou de désherbants, produits d'entretien nocifs en grande quantité, etc...

Les huiles et graisses alimentaires usagées, rejetées en quantité dans les égouts, viennent également boucher les canalisations ou colmater les alimentations des bassins : l'employé communal doit donc enlever les pastilles de gras qui se sont figées en surface...

⇒ **Ces produits doivent être emmenés en déchetterie.**

GRILLES

Les déchets qui n'ont pas eu le temps de se décomposer avant d'arriver à la station s'accumulent et bouche les grilles : **les lingettes**, les préservatifs, les tampons ou serviettes hygiéniques, les plastiques, les éponges, les chaussettes (!) ou autre linge... Chaque semaine, l'employé communal est contraint de retirer à la main consciencieusement tous ces déchets pour le bon fonctionnement de notre station.

⇒ **Les déchets non dégradables doivent être mis à la poubelle.**



OUVERTURE DE LA MAIRIE

Chantal Mauguin, notre secrétaire de mairie, vous accueille pour vos démarches administratives (carte d'identité, dossier de permis de construire, etc...), tous les lundis, mercredis, vendredis matin de 9h à 12h, et les samedis matin de 9h à 11h30, sauf le premier samedi de chaque mois.

Les élus (*Maire et/ou adjoints*) sont également à votre écoute tous les samedis matin de 9h à 11h30.

A savoir : pour vos demandes de passeport, vous devez vous adresser directement à la mairie de Buxy (en semaine sur rendez-vous au 03 85 94 18 30) ou à la mairie de Chalon du lundi au samedi 11h sans rendez-vous.

Le Conseil Municipal,
en présence de Mr Duplessis (*Président de la CCSCC*),
sera heureux de vous accueillir à une réunion publique le
Vendredi 17 avril 2015 à 19h
à la Salle Communale
pour vous présenter les projets et échanger avec vous.
Ce moment de convivialité sera suivi d'une petite collation
autour d'un verre.

A VOS AGENDAS...

- 31 Mai : Vide-greniers
- 21 Juin : Fête de la Musique
- 19 Juillet, 9h : Messe à Montagny
- 6 Septembre : Accro-branches
- 6 Septembre, 19h : Messe à Montagny
- 11 Octobre : Fête du Vin Nouveau
- 12 Décembre : Fête de fin d'année CCAS / Comité des Fêtes

Montagny à l'honneur



Océane Terret élue « Miss Prestige Bourgogne 2014 »

Maison de Mr & Mme Cimmati
(Les Lucioles de Montagny) en couverture
du magazine « Maisons & Travaux » du
mois d'octobre



François Berthenet Lauréat du
« Trophée Jeune Talent » décerné
par le Groupe des Jeunes
Professionnels de la Vigne
(G.J.P.V.)



Jean Nombrot, 14 ans, pilote de karting, a intégré le
Pôle Espoir des sportifs de haut niveau. En 2015, il
participera à des manches du championnat d'Europe
Junior.